

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAULGE (Vienne) se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Absents : 2

PRESENTS : M. Bruno PUYDUPIN, Mme Marion MOUNIER-ARTIC, M. Philippe RICHEFORT, Mme Nicole HUAN, M. Philippe DERUWEZ, Mme Marie-Thérèse ARNOU, M. Francis ROBIN, Mme Fabienne LYSIAK, Mme Éléonore POTH, M. Quentin GANGLER, M. Paul GROSSEAU-POUSSARD, Mme Pascale ROBYN, M. Jérôme ELLION.

ABSENTS : Mme Alice DUPONT, M. Kevin TRICOT.

Mme Alice DUPONT donne pouvoir à Mme Fabienne LYSIAK.

M. Kevin TRICOT donne pouvoir à M. Bruno PUYDUPIN.

M. Philippe RICHEFORT a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

01- Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 mai 2026.

02- Point sur les travaux et projets en cours.

Affaires générales :

03- Bail dérogatoire pour l'usage d'un local communal

04- Bail précaire pour l'usage du commerce communal.

05- Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

06- Délibération relative à la composition des commissions communales.

07- Délibération relative au Droit à la Formation des Élus.

08- Défaut d'entretien d'un terrain privé.

Personnels :

09- Recrutement temporaire au poste de secrétariat/accueil.

Autres :

10- Droits de préemption urbain.

11- Questions diverses.

01- Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 mai 2026.

Le procès-verbal du mardi 12 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

02- Point sur les travaux et projets en cours.

2.1- Cadre de vie : développement économique, environnement, urbanisme :

La commission s'est réunie le mardi 26 mai 2026.

Madame Marie-Thérèse ARNOU, Adjointe en charge de ces domaines, à l'exception de l'environnement, qui est du ressort de Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire, informe l'Assemblée que :

Environnement :

- Rendez-vous avec RTE et SOREGIES pour les projets de poste-source électrique :

- RTE est le gestionnaire du transport d'électricité en France, en particulier du réseau haute tension.
- RTE a en charge la création de postes-source visant à raccorder les productions d'énergies renouvelables (EnR) sur son réseau haute tension.
- Dans ce cadre, RTE porte le S3REnR (schéma de raccordement régional des réseaux d'EnR), avec plusieurs projets de postes-source sur le territoire et une concertation avec les territoires.
- La commune est concernée par 2 projets :
 - Raccordement entre les postes Est-Vienne et Adriers.
 - Implantation du poste Sud-Est Vienne.
- RTE avec SOREGIES a rencontré la commune le 2 juin, principalement à propos du raccordement Adriers/Est-Vienne.
- Les propositions suivantes ont été faites par RTE :

Projet porté par RTE :	Impact initial pour la commune (présenté en sept. 25) :	Impact suivant orientation de RTE présentée le 2 juin	Mise en service :
Raccordement entre les postes Est-Vienne et Adriers	Pré localisations d'un fuseau Ouest et un fuseau Est la traversant	Fuseau ouest privilégié	Projetée en 2031
Création poste Sud-Est Vienne	Pré localisations : Sillars, Persac, Lussac, Saulgé	Sillars et Lussac privilégiés	Projetée en 2032

- La commune a rappelé son opposition à ces projets, les considérant comme des « appels d'air » pour plus de projets EnR sur le territoire qui a déjà atteint ses objectifs de production.

-Groupe de travail EnR (énergies renouvelables) :

- La commune, ainsi que la CCVG, sont particulièrement impactées par les projets d'EnR, principalement des projets éoliens et (agri)voltaiques.
- En 2024, un groupe de travail a été constitué afin de :
 - Rédiger un manifeste sur l'agrivoltaïque.
 - Rencontrer les développeurs de projet pour leur présenter le manifeste et préparer l'avis du Conseil Municipal.
- Le groupe de travail EnR a été constitué de membres du Conseil Municipal et d'autres habitant.es de la commune.
- Avec le renouvellement de l'équipe municipale, il conviendra de se positionner sur le groupe de travail EnR :
 - Maintien ou non ?
 - Renouvellement de ses membres, avec poursuite ou non de l'ouverture hors Conseil Municipal ?

Urbanisme :

- Travail sur les logements vacants :

- Les logements vacants à remobiliser offrent un levier d'installations de nouvelles familles intéressant pour la commune.
- Les modalités pour identifier et commencer un dialogue avec des propriétaires de logements vacants est en cours.
- Un courrier-type de contact des propriétaires est en cours de rédaction.
 - Il évoquera la demande de logements sur la commune (aspect incitatif) et la taxe sur le logements-vacants (aspect coercitif).
 - Il sera accompagné de la plaquette SOLIHA.

- Information sur un secteur à aménager identifié dans le PLUI :

- Le PLUI de la CCVG identifie des « secteurs à aménager ».
- Il s'agit de « secteurs pouvant faire l'objet d'aménagements avec des zones à bâtir à condition qu'un projet y soit lancé ».
- À Saulgé, un secteur à aménager est identifié dans le Nord de la commune.
- Il est constitué de 3 parcelles cadastrales privées de 4 ha, dont 3,4ha pourraient être aménagés.
- L'aménagement identifie un potentiel de 40 logements et des aménagements doux (notamment au regard d'enjeux de ruissellement).
- La réflexion sur ce secteur à aménager sera à conduire dans les mois à venir.

2.2- Communication :

Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire, en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

- Outil de partage de documents Next Cloud :

- La formation des membres du Conseil Municipal auprès d'un agent de l'Agence des Territoires (l'AT) a eu lieu le 2 juin.
- Les mails des membres du Conseil Municipal vont être transmis à l'agent de l'AT pour mise en place des droits.
- Le devis auprès de Nextcloud de 336,00 € TTC sera validé.

- Application d'alerte communale avec CityC

- Le contrat avec la société qui diffuse City C s'arrêtera en juillet.

2.3- Ressources : administration, finances, personnels :

Monsieur Philippe DERUWEZ, Adjoint en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

Personnels :

- Absences :

- L'agent en charge de l'entretien, de la garderie et du périscolaire est absente jusqu'au 30 juillet.
- L'agent en charge de la cantine et de l'entretien est absent jusqu'au 6 juillet.

- Réunion d'équipe :

- Une réunion des personnels avec l'équipe Adjoint.es / Maire sera organisée le 17 juin.

2.4- Technique : bâtiments, espaces verts, réseaux, voirie

Monsieur Philippe RICHEFORT, Adjoint en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

Bâtiments :

- Peinture extérieure du gîte :

- Inscrite au budget 2026 (en investissement).
- Un devis de 3 900€ 50 a été réalisé par l'EI BREGEAT Finitions : proposition de le valider.

- Peinture d'un vestiaire du stade : très dégradée, elle va être réalisée en régie.

Espaces verts :

- Remplacement d'un jeu à l'aire de la Vergnade : son implantation a été réalisée en régie.

Réseaux :

- Enfouissement de ligne électrique et éclairage public au Moulin des Dames / Bringuetterie / Papeterie :
 - Ce projet, en lien avec SOREGIES, est inscrit au budget 2026 (OP 296 : 3 000,00€ en investissement).
 - SOREGIES annonce le commencement des travaux la semaine du 14 septembre
 - Le coût pour la commune de cette opération sera de 15 000,00 €.
 - Le montant des travaux sera avancé aux entreprises par SOREGIES et la commune remboursera environ 1 000,00 € durant 15 ans.

Voirie :

- Balayage du bourg et de quartiers et hameaux :
 - Un devis pour la réparation de la balayeuse de 201,00 € a été validé.
 - Posant régulièrement souci, il conviendra de prendre rendez-vous avec le prestataire pour évaluer la pertinence de cet outil.

2.5 - Vivre ensemble : affaires scolaires, manifestations, social, tourisme, vie associative.

La commission s'est réunie le mardi 21 avril 2026.

Madame Nicole HUAN, adjointe en charge de ces domaines, à l'exception des affaires scolaires, qui sont du ressort de Monsieur Bruno PUYDUPIN, informe l'assemblée que :

Affaires scolaires :

- Rencontre entre la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) et les communes de la CCVG :
 - Cette rencontre annuelle a eu lieu le 2 juin, également en présence de la secrétaire générale de la Sous-Préfecture et de la Sénatrice de la Vienne et de nombreux Maires des 55 communes de la CCVG
 - La DASEN a présenté :
 - Les évolutions démographiques à l'échelle de la Vienne : les écoles rurales y ont, par exemple, perdu 2 572 élèves entre 2021 et 2026.
 - Les évolutions démographiques à l'échelle de la CCVG : entre 2022 et 2026.
 - La baisse du nombre d'élèves dans le primaire a été de 10 %.
 - Les perspectives d'évolutions démographiques dans la Vienne :

Élèves dans le primaire en 2026	Élèves dans le primaire en 2030
29 130	26 395

- Les perspectives d'évolutions démographiques dans la CCVG :

Élèves dans le primaire à la rentrée 2025	Élèves dans le primaire à la rentrée 2026
2 217	2 137

- Les perspectives budgétaires et dotations de poste par l'éducation nationale à l'échelle du département dans l'enseignement primaire : ce sont 29 postes qui vont être supprimés.
- Les évolutions de structures dans la CCVG à la rentrée 2026/2027 : il y aura 7 fermetures de classes pour une ouverture.
- La DASEN a évoqué la situation des « petites écoles », celles de 1 à 3 classes :
 - Leur part importante sur la CCVG avec 34 % d'écoles à 2 classes et 25 % à 1 classe.
 - Selon elle, ces structures présentent des « fragilités ».
 - Les besoins de formation des équipes enseignantes y sont importants.

- La DASEN a aussi évoqué les modalités et perspectives pour les évolutions de structures :
 - Des perspectives de fermetures de classes importantes en 2027 et 2028.
 - Elle a relevé que « sur le territoire de la CCVG, des pans entiers ne sont pas dotés d'écoles et qu'il y a donc un enjeu à travailler ce maillage pour garder une proximité ».
 - Elle a plaidé pour « anticiper une structuration qui évitera année après année des fermetures ».
- La DASEN a présenté l'expérimentation nationale « reconfiguration de l'offre scolaire en milieu rural » pour laquelle la Vienne va être pilote pour les 3 ans à venir :
 - Le dispositif tend à « repenser le temps éducatif, qu'il soit scolaire ou périscolaire, en intégrant pleinement les enjeux de transport, de réussite éducative, de bien-être des enfants, de condition d'exercice des enseignant.es et d'équilibre des familles ».
 - Elle invite écoles et communes à être « forces de proposition » pour lancer « une dynamique scolaire et périscolaire innovante et maillant le territoire ».
 - Les activités pédagogiques menées dans le cadre du réseau entre les écoles de Lathus-Saint-Rémy, Saulgé et Sillars, est un type de proposition et d'expérimentation allant dans le sens de cette dynamique.
- Rappel et perspectives sur les effectifs de l'école de Saulgé :
 - Effectifs et prévisions sur plusieurs années :

2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	2026/2027
37	38	33	41	40

- Il est noté la grande variabilité en cours d'année scolaire : ainsi, en 2026/2027, l'effectif a évolué ainsi :

À la rentrée de sept. 2025	En janvier / février 2026	Depuis avril 2026
40	44	36

- La variabilité des effectifs touche de nombreuses écoles, avec des impacts sur la pédagogie.
- Réseau d'écoles Lathus-Saint-Rémy, Saulgé et Sillars : il se réunira le mardi 9 juin 2026.

Manifestations :

- Assemblée du village les 1^{er} et 2 août :
- À propos du maintien ou non du feu d'artifice, au regard des questions de sécurité, il convient :
 - 1- S'assurer du respect des distances (au type de feu).
 - 2- Demander des devis à des artificiers.
 - Délai pour déclarer un feu d'artifice auprès de la Préfecture : 1 mois.
 - Le maintien ou non du feu d'artifice, au regard des questions de sécurité, sera aussi évoqué avec le Comité des Fêtes qui co-organise l'Assemblée.
- Bilan depuis le dernier Conseil Municipal :

Date	Manifestation	À noter
4 juin	Rando seniors du CRVG (pédestre ou vélo)	Environ 180 personnes

- À venir d'ici le prochain Conseil Municipal :

Date	Manifestation	À noter
7 juin	Pause Musicale	15h30 – Espace 2000
27 juin	80 ans de l'AJS	Journée, dont repas le soir, à l'aire de la Vergnade

Social :

- ADMR Val de Gartempe : son assemblée générale s'est tenue le mardi 19 mai 2026.
- Voyage à Téterchen du 13 au 17 mai 2026 :
- La délégation Saulgéenne comptait 54 personnes, dont plusieurs jeunes (en lien avec l'AJS).

- La réception et les échanges dans les familles et avec la municipalité de Téterchen sont toujours des moments forts.
- La municipalité de Saulgé remercie celle de Téterchen pour cet accueil et pour le don du tableau peint par Mme Paulette CLESSIENNE.
- Assemblées générales d'associations :
 - Samedi 6 juin (10h, salle Espace 2000) : AJS - Association de la Jeunesse Saulgéenne.
 - Lundi 8 juin (17h30 – Juillé) : Écomusée du Montmorillonnais.
 - Samedi 27 juin (18h30 - Espace 2000) : Saulgé Danse.

03- Bail dérogatoire pour l'usage d'un local communal. Délibération 2026-45.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la mise à disposition à titre gratuit d'un local communal à l'entreprise « Le salon de Camille », représentée par Mme Maryline DOLLET, afin d'y exercer une activité de salon de coiffure à compter du 9 juin 2026. La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Les frais de chauffage, d'éclairage et d'eau seront facturés selon les modalités prévues dans la convention. Le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette affaire.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

04- Bail précaire pour l'usage du commerce communal. Délibération 2026-46.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, décide :

- D'approuver les termes du bail civil entre la commune de SAULGÉ et l'association « Au rendez-vous Saulgéen » pour la mise à disposition du local communal situé au 17, la Chegnade 86500 SAULGE tel qu'annexé à la présente délibération.
- De consentir à l'association l'occupation des locaux désignés dans le bail pour l'exploitation d'une épicerie solidaire participative, dans le cadre de sa mission d'intérêt général.
- D'approuver les conditions financières du bail, comprenant une période de gratuité de trois mois renouvelables une fois et, à compter du septième mois, le versement d'un loyer mensuel de 300,00 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail civil ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. Bruno PUYDUPIN, Mme Nicole HUAN, Mme Éléonore POTH, M. Paul GROSSEAU-POUSSARD et Mme Pascale ROBYN, concernés par cette délibération en raison d'un conflit d'intérêts, se sont retirés de la salle au moment des débats et du vote et n'ont pas pris part à la délibération.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

05- Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Délibération 2026-47.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'élire M. Philippe DERUWEZ pour représenter la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

06- Délibération relative à la composition des commissions communales. Délibération 2026-48.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Madame Marion MOUNIER-ARTIC de ses fonctions de Première Adjointe, il convient de modifier et de mettre à jour la délibération n° 2026-29 du 14 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la mise en place des commissions municipales comme suit :

COMMISSION	PRESIDENT	RESPONSABLE	MEMBRES
<i>Cadre de vie : développement économique, environnement, urbanisme</i>	B. PUYDUPIN	Marie-Thérèse ARNOU et Bruno PUYDUPIN sur l'environnement	Fabienne LYSIAK Éléonore POTH Pascale ROBYN Marion MOUNIER- ARTIC

<u>Communication :</u> interne et externe de la commune	B. PUYDUPIN	Bruno PUYDUPIN	Alice DUPONT Fabienne LYSIAK Quentin GANGLER Pascale ROBYN Marion MOUNIER-ARTIC
<u>Ressources :</u> administration, finances, personnels	B. PUYDUPIN	Philippe DERUWEZ	Marie-Thérèse ARNOU Paul GROSSEAU-POUSSARD Jérôme ELLION
<u>Technique :</u> bâtiments, espaces verts, réseaux, voirie	B. PUYDUPIN	Philippe RICHEFORT	Francis ROBIN Quentin GANGLER Pascale ROBYN
<u>Vivre ensemble :</u> affaires scolaires, manifestations, social, tourisme, vie associative	B. PUYDUPIN	Nicole HUAN et Bruno PUYDUPIN sur les affaires scolaires	Alice DUPONT Éléonore POTH Francis ROBIN Kevin TRICOT Pascale ROBYN Jérôme ELLION Philippe RICHEFORT

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

07- Délibération relative au Droit à la Formation des Élus. Délibération 2026-49.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que :

- Chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.
- La somme de 150,00 € sera inscrite au budget primitif, au compte 65335.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

08- Défaut d'entretien d'un terrain privé. Délibération 2026-51.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux de débroussaillage de la parcelle cadastrée AR n° 37 pour un montant de 500,00 € tels que décrits dans le devis de l'entreprise NJC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution desdits travaux.
- Décide que la commune procédera à la refacturation de ces travaux aux propriétaires indivis de la parcelle, conformément à l'article L 2213-26 du CGCT.
- Désigne [REDACTED], en qualité de personne la plus âgée de l'indivision, comme destinataire de la facture correspondant aux frais engagés par la commune, à charge pour elle de répartir la dépense entre les co-indivisaires.
- Charge Monsieur le Maire d'émettre un titre de recette à l'encontre de [REDACTED] pour le montant total de l'intervention.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

09- Recrutement temporaire au poste de secrétariat/accueil. Délibération 2026-50.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 contre, décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition descendante de services entre la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et la Commune de Saulgé pour la mise à disposition de Mme Emilie ROBUCHON, secrétaire de mairie remplaçante.
- De préciser que cette mise à disposition est destinée à assurer le remplacement au secrétariat de mairie de la commune selon les modalités définies dans la convention annexée à la présente délibération.
- D'accepter le remboursement à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe des charges liées à cette mise à disposition, sur la base du coût horaire fixé dans la convention, ainsi que, le cas échéant, des frais de déplacement et autres frais prévus contractuellement.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

10- Droits de préemption urbain.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les biens cités ci-dessous :

- Parcelle cadastrée AR 27, située à La Macherie, Rue des Virolis d'une superficie de 187 m².
- Parcelle cadastrée AR 74, située à La Macherie, Rue des Virolis d'une superficie de 25 m².
- Parcelle cadastrée OG 513, située à Poilieu, Chemin des Vignes d'une superficie de 251 m².
- Parcelle cadastrée OG 516, située à Poilieu, Chemin des Vignes d'une superficie de 2 m².
- Parcelle cadastrée OG 519, située à Poilieu, Chemin des Vignes d'une superficie de 856 m².
- Parcelle cadastrée OG 521, située à Poilieu, Chemin des Vignes d'une superficie de 734 m².
- Parcelle cadastrée OG 523, située à Poilieu, Chemin des Vignes d'une superficie de 30 m².

11- Questions diverses.

11-1 Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès de Monsieur Joël MARTIN, figure incontournable du cyclisme local et Maire de Bourg-Archambault. Le Conseil Municipal adresse ses sincères condoléances à sa famille, à ses proches ainsi qu'aux élus et habitants de la commune.

11-2 La Commission Locale d'Information de Civaux (CLI) a présenté un projet citoyen de mesures de la radioactivité ambiante sur le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI). Les communes sont sollicitées afin d'identifier des contacts locaux susceptibles de participer à cette démarche. Des relevés de données liées à la radioactivité seront effectués lors de sorties. La campagne de mesures est prévue durant l'été. Les personnes intéressées sont invitées à se positionner avant le 12 juin. Une réunion d'information est programmée le 18 juin.

11-3 Monsieur le Maire présente le rythme prévisionnel des réunions municipales pour l'année à venir, avec environ 11 séances par an, de septembre à juillet. Une alternance entre conseils municipaux et réunions de bureau sera mise en place selon la nature des points inscrits à l'ordre du jour. Les réunions se tiendront généralement à 20h00, de préférence durant la deuxième semaine de chaque mois et plutôt le mardi, ces modalités restantes indicatives et pouvant être adaptées selon les besoins. La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu mardi 7 juillet 2026 à 20h00.

11-4 Le planning de la végétation est complété par les élus. Quelques dates sont encore disponibles et seront reproposées lors de la prochaine séance

La séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire,

Philippe RICHEFORT.

Le Maire,

Bruno PUYDUPIN.

